MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 558-2026 : Code d'éthique et de déontologie des élus

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Élisabeth :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **13 juillet 2026**, un avis de motion a été donné et le projet du **Règlement numéro 558-2026 – Code d'éthique et de déontologie des élus** a été déposé.

QUE, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal procédera à l'adoption de ce règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Date : Lundi 17 août 2026
Heure : 19 h 00
Lieu : Centre Primevère
2391, rue Principale. Sainte-Élisabeth

Résumé du projet de règlement

Le projet de règlement établit le Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de Sainte-Élisabeth. Il remplace le code actuellement en vigueur afin de respecter les exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Le projet de règlement :

- Énonce les principales valeurs qui doivent guider les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions;
- Établit les règles de conduite et de déontologie applicables aux élus municipaux;
- Prévoit les comportements attendus en matière d'intégrité, de loyauté, de prudence, de respect et de recherche de l'intérêt public;
- Rappelle les obligations relatives notamment aux conflits d'intérêts, à l'utilisation des ressources de la Municipalité, aux avantages, dons ou marques d'hospitalité, à la confidentialité des renseignements et à l'après-mandat;
- Prévoit les sanctions applicables en cas de manquement au Code, conformément aux dispositions de la loi.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 15 juillet 2026.

Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier